



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 6

Commission Statuts & Règlements

Pages 7 à 16

Commission Départementale du
Calendrier & Organisation des Com-
pétitions

Pages 17 à 23

Commission Organisation des
Coupes

Pages 24 à 33

Commission Départementale Foot-
ball d'Animation

Pages 34 à 38

Commission CDIF

Pages 39 & 40

Commission des Finances

Pages 41 à 44

Commission Départementale d'ap-
plication du Statut de l'Arbitrage &
des mutations d'arbitres



Ermont et St Ouen
l'Aumône vainqueurs !

Le samedi 2 Avril se déroulait la
Finale départementale du Festi-
val Foot U13F et U13G, manifes-
tation visant à associer le sportif
à l'éducatif.

Ce festival concerne d'une part
les équipes féminines et d'autre
part les équipes masculine

CATALOGUES DES FORMATIONS 2021 /2022

Le catalogue complet des forma-
tions et certifications éducateurs
-éducatrices pour la saison 2021-
2022 (version au 04/04/2022)
est en ligne !



FAL
Pour faciliter
les organisations
de plateaux

RAPPEL

Plus aucun document pa-
pier ou mail concernant
les plateaux ne seront pris
en compte.

Merci de les enregistrer
sur FAL



N° 591 Édition du 08 Avril 2022



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 04 AVRIL 2022

Présents : MM. FAUGERON - BAILLEZ - LETELLIER

Assiste : M. ATEMENGUE

Excusés : MM. BROGNARA – ANDRIEU

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ÉVOCATION

DE ADAMOIS OL

Match n°23469335 du 13 MARS 2022 CDM D1 ADAMOIS OL 5 / MCA FC 5

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de MCA FC 5 sur l'inscription sur la feuille de match du joueur **BULTAN Ferdi licence 9602482995** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur inscrit sur la feuille de match **M BULTAN Ferdi licence 9602482995** est susceptible d'être en état de suspension.

De plus la commission constate la présence du joueur **BULTAN Ferdi licence 9602482995** sur les feuilles de match des rencontres citées ci-dessous :

- MCA FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5 du 20/03/2022
- MERY MERIEL BESSANCOURT / MCA FC 5 du 27/03/2022

Réponse impérative avant le 11/04/2022 avant 12h00

REPRISE DU DOSSIER

DE CERGY PORTUGAIS

Match n°234497016 du 20 MARS 2022 CDM D1 MCA FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FC CERGY PORTUGAIS (évocation)

Le club de **MCA FC 5** ayant répondu dans les délais impartis.

L'article 41-5 du règlement sportif du DVOF dispose que les dispositions de l'article 414 s'appliquent aussi aux éducateurs et aux dirigeants suspendus, à l'exception de celles prévoyant la perte par pénalité d'une rencontre sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou des réclamations soient formulées. **La perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant-match, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Considérant que M. **CINAR Deniz licence 2547648595 MCA FC 5** du club du MCA FC inscrit comme dirigeant sur la feuille de match citée ci-dessus était suspendu lors de la rencontre ci-dessus, date d'effet de la suspension le **14/03/2022**.

AMENDE : 100€ (MCA FC) pour inscription sur la feuille de match d'un Licencié suspendu.

La commission dit résultat acquis sur le terrain

CREDIT : CERGY PORTUGAIS : 43,50 €
DEBIT : MCA FC : 53,50 €

ÉVOCATION

DE FC GROSLAY

Match n°23497050 du 27 MARS 2022 SENIORS D1 GROSLAY FC / ST BRICE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GROSLAY FC (évocation)

Demande d'évocation du club de GROSLAY FC sur un joueur licencié après le 31 Janvier, demande d'évocation irrecevable car ce n'est pas un motif d'évocation.

Motif à évocation cités ci-dessous.

ARTICLE 30 ter

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le club concerné est informé par le D.V.O.F., et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti. Le montant du droit lié à la demande d'évocation est porté au débit du compte du club demandeur. Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4 des Règlements Généraux de la F.F.F., la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Le droit lié à la demande d'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

M. FAUGERON Jean Luc n'a pas participé à la décision.



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

U 14 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 19 MARS. 2021

Villiers Le Bel FC 1	St Prix ES 1	Villiers Le Bel FC 1 responsable
----------------------	--------------	----------------------------------

Villiers Le Bel FC 1 : 1 AVERTISSEMENT

Criterion Avenir U12 Série 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 19 MARS. 2021

Cergy Pontoise FC 3	Eragny FC 2	Les deux clubs responsables
---------------------	-------------	-----------------------------

Cergy Pontoise FC 3 : 1 AVERTISSEMENT
Eragny FC 2 : 100€ AMENDE

Criterion Avenir U13 Serie 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 19 MARS. 2021

Garges FCM 1	St Ouen L'Aumône AS 2	Les deux clubs responsables
--------------	-----------------------	-----------------------------

Garges FCM 1 : 1 AVERTISSEMENT
St Ouen L'Aumône AS 2 : 100€ AMENDE

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule E

Journée du 19 MARS. 2021

Bruyeres Bernes USM 1	Neuville S/ Oise AS 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	-----------------------	-----------------------------

Bruyeres Bernes USM 1 : 100€ AMENDE
Neuville S/ Oise AS 1 : 100€ AMENDE

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule F

Journée du 19 MARS. 2021

Vexin AS 2	Groslay FC 2	Les deux clubs responsables
------------	--------------	-----------------------------

Vexin AS 2 : 100€ AMENDE
Groslay FC 2 : 100€ AMENDE

Cosmo Taverny 3	Adamois OL 2	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------	-----------------------------

Cosmo Taverny 3 : 100€ AMENDE
Adamois OL 2 : 100€ AMENDE

Bruyeres Bernes USM 2	Neuville S/ Oise AS 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	-----------------------	-----------------------------

Bruyeres Bernes USM 1 : 100€ AMENDE
Neuville S/ Oise AS 2 : 100€ AMENDE

Seniors D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 20 MARS. 2021

Vauréal FCM 2	Courdimanche AS 1	Les deux clubs responsables
---------------	-------------------	-----------------------------

Vauréal FCM 2 : 1 AVERTISSEMENT
Courdimanche AS 1 : 1 AVERTISSEMENT

Seniors D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 20 MARS. 2021

Montsoul Baillet US 1	Domont FC 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	-------------	-----------------------------

Montsoul Baillet US 1 : 100€ AMENDE
Domont FC 24 : 1 AVERTISSEMENT

Seniors D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 20 MARS. 2021

Courdimanche AS 2	Bouffémont ACF 1	Les deux clubs responsables
-------------------	------------------	-----------------------------

Courdimanche AS 2 : 100€ AMENDE
Bouffémont ACF 1 : 1 AVERTISSEMENT

Seniors D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 20 MARS. 2021

Beauchamp AS 2	Parmain AC 2	Les deux clubs responsables
----------------	--------------	-----------------------------

Beauchamp AS 2 : 1 AVERTISSEMENT
Parmain AC 2 : 1 AVERTISSEMENT

Ermont AS 3	Montmorency FC 2	Les deux clubs responsables
-------------	------------------	-----------------------------

Ermont AS 3 : 1 AVERTISSEMENT
Montmorency FC 2 : 1 AVERTISSEMENT

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule A

Journée du 20 MARS. 2021

Garges FCM 15	Montigny OL 15	Les deux clubs responsables
---------------	----------------	-----------------------------

Garges FCM 15 : 100€ AMENDE
Montigny OL 15 : 1 AVERTISSEMENT

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule C

Journée du 20 MARS. 2021

Vexin AS 15	Jouy Le Moutier FC 15	Les deux clubs responsables
-------------	-----------------------	-----------------------------

Vexin AS 15 : 1 AVERTISSEMENT
Jouy Le Moutier FC 15 : 100€ AMENDE



Anciens D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 20 MARS. 2021

Montmagny S. 12	Ermont AS 11	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------	-----------------------------

Montmagny S. 12 : 1 AVERTISSEMENT
Ermont As 11 : 1 AVERTISSEMENT

U 16 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 20 MARS. 2021

Herblay Sur Seine FC 2	Cosmo Taverny 2	Les deux clubs responsables
------------------------	-----------------	-----------------------------

Herblay Sur Seine FC 2 : 1 AVERTISSEMENT
Cosmo Taverny 2 : 1 AVERTISSEMENT

Criterium Futsal U15 / Phase 2 / Poule U

Journée du 20 MARS. 2021

Persanaise CFJ 2	Goussainville FC 1	Les deux clubs responsables
------------------	--------------------	-----------------------------

Persanaise CFJ 2 : 100€ AMENDE
Goussainville FC 1 : 100€ AMENDE

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 28 MARS 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

À la suite du mail du 04 AVRIL 2022 du club AS ERAGNY FC.

CHAMPIONNAT

U 14 D1 / Phase Unique / Poule Unique

Journée du 12 MARS. 2021

Osny FC 1	Eragny FC 1	Osny FC 1 responsable
-----------	-------------	-----------------------

Eragny FC 1 : RETRAIT AMENDE

À la suite du mail du 02 AVRIL 2022 du club ERMONT AS.

U 14 D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 12 MARS. 2021

Cosmo Taverny 2	Ermont AS 1	Cosmo Taverny 2 responsable
-----------------	-------------	-----------------------------

Ermont AS 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 5 AVRIL 2022

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière - Senecal -Traon.

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité).

Excusé : M. N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ART 11 LES OBLIGATIONS DU RS DU DVOF

PRESLES USL

Sont concernés : PRESLES USL Seniors D3 Poule B

Suite au forfait général de votre équipe U18, votre équipe Seniors D3 Poule A est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elle

FRETTOISE ES

Courriel du 03/04/2022

Après vérification de la situation administrative des équipes Seniors ne répondant pas aux obligations, la COC a appliqué le strict règlement de l'article 11.1 du RS du DVOF



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

Matches concernés à domicile :

- 10/04/2022 : OL MONTIGNY / ASSOA 3
- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 16/11/2021

US PERSAN 03

La COC vous informe que tous les matchs à domicile de votre équipe Seniors D1 devront se jouer à huis clos jusqu'au dimanche 10/04/2022 (6 mois de matches à huis clos) : voir l'article 40.6 du RS du DVOF pour l'organisation des matches à huis clos.

Match concerné à domicile :

- 10/04/2022 : US PERSAN 03 / OL MONTIGNY

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 10/04/2022 : FC HERBLAY 1 / OL MONTIGNY 1
- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les**

concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 22/03/2022

GONESSE RC

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 22/03/2022, la Commission décide :

- Gonesse RC : - 1 point
- Match n°23467771 du 06/02/2022 GONESSE RC 2 / PRESLES USL 1: Seniors D3 Poule B

PUISEUX LOUVRES FC

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 29/03/2022, la Commission décide :

Match n°23468303 du 06/02/2022 AS VEXIN 2 / PUISEUX LOUVRES 2 Seniors D4 Poule A

- AS VEXIN 4buts 3pts
- PUISEUX LOUVRES 0but -1pt

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 29/03/2022

JS PONTOISIENNE

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 29/03/2022, la Commission décide :

- 2 matches à huis clos pour l'équipe U14 D4 Poule C de la JS PONTOISIENNE (article 40-6 du RS du DVOF) avec un délégué officiel à la charge de la JS Pontoisienne

Matches concernés à domicile :

- 14/05/2022 :JS PONTOISIENNE / ENT. BOUFFEMONT 3
- 04/06/2022 JS PONTOISIENNE / BEAUCHAMP AS

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION CDPME du 28/02/2022

ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1 – PERSAN US 03 2

À la suite du PV de la Commission CDPME du 28/02/2022 concernant le match U16 D3 Poule D n°23491556 ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES / PERSAN US 03 02, la Commission décide :

- Match aller à jouer le 17/04/2022 à 13H
 - 1 arbitre officiel à la charge de l'ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1
 - Match se jouera à huis clos sur les installations de l'ENT. VIARMES BEAUMONT MOURS 1
 - Pas d'autre match ce jour-là sur les installations
 - Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.



- Match retour à jouer le 29/05/2022 à 13H
 - o Match se jouera à huis clos sur les installations de Persan (Stade G.Deschamps)
 - o Pas d'autre rencontre ce jour-là sur les installations
 - o 1 arbitre officiel à la charge de Persan
 - o Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

ART 11 LES OBLIGATIONS DU RS DU DVOF

FRETTOISE ES

Sont concernés : FRETTOISE ES Seniors D3 Poule B

Suite au non-engagement d'une 2ème équipe Seniors et suite au forfait général de votre équipe U18, votre équipe Seniors D3 Poule A est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elle.

Les équipes déclassées et mises hors compétitions peuvent encore disputer les matches avec un arbitre officiel en suivant le calendrier, et ceux-ci seront considérés comme matches amicaux.

COURRIERS CLUBS

SAINT PRIX ES

Courriel du 01/04/2022

La COC vous demande de fournir les attestations de résultats du contrôle COVID pour prendre en compte éventuellement la demande du report du match

ERMONT ACF

Courriel du 04/04/2022

La COC ne peut prendre en compte votre demande. Manque l'accord écrit de votre adversaire

DEUIL ENGHIEU FC

Courriel du 04/04/2022

Remboursement des frais d'arbitrage pour non-présentation de l'équipe du FC Franconville 2 (U18 D3 Poule A)

Débiter la somme de 46€ au club de Franconville. Re créditer la somme de 46€ au compte du club fu FC Deuil Enghien

ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Courriel du 29/03/2022

U16 D2 Poule B

EMMB 1 / SARCELLES AAS 3

La Commission ne peut répondre favorablement, manque accord écrit de votre adversaire

OSNY FC

Courriel du 05/04/2022

La Commission ne peut répondre favorablement, manque accord écrit de votre adversaire

FRANCE ALGÉRIE FOOT

Courriel du 05/04/2022

La Commission ne peut répondre favorablement, manque accord écrit de votre adversaire

DATES – TERRAINS – HEURES

ARGENTEUIL RC

Courriel du 01/04/2022

Seniors D2 Poule A

Match n°23467034 du 10/04/2022

ARGENTEUIL RC 2 / GARGES FCM 2

Nouvel horaire : 13H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ERMONT AS

Courriel du 05/04/2022

Seniors D3 Poule A

Match n°23467669 du 10/04/2022

ERMONT AS 2 / CHAMPAGNE SFC 2

Nouvel horaire : 15H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

MAGNY EN VEXIN FC

Courriel du 03/04/2022

Critérium + 45 ans Poule C

Match n°23469891 du 10/04/2022

MAGNY VEXIN FC 15 / ENT. OSNY BOISSY 16

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

BRUYÈRES BERNES USM

Courriel du 04/04/2022

Anciens D3 Poule A

Match n°23470606

BRUYÈRES BERNES USM 11 / E. BEAUMONT MOURS PERSAN 12

Nouvelle date : 11/05/2022

Nouvel horaire : 20H30

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ARGENTEUIL RC

Courriel du 31/03/2022

Seniors Féminines D1

Match n°23734609 du 01/05/2022

ARGENTEUIL RC 1 / GARGES FCM 1

Nouvelle date : 30/04/2022

Nouvel horaire : 16H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC



MARLY LA VILLE ES

Courriel du 31/03/2022

Seniors Féminines D1

Match n°23734707 du 22/05/2022

MARLY LA VILLE ES 1 / GARGES FCM 1

Nouvelle date : 21/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MARLY LA VILLE ES

Courriel du 31/03/2022

Seniors D2 Poule A

Match n°23467065 du 29/05/2022

MARLY LA VILLE ES 2 / GARGES FCM 2

Nouvelle date : 17/04/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ARGENTEUIL FC

Courriel du 04/04/2022

U16 D2 Poule A

Match n°23491009

ARGENTEUIL FC 2 / EN GROSLAY EZANVILLE 1

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

HERBLAY SUR SEINE FC

Courriel du 04/04/2022

U16 D1

Match n°23490613 du 08/05/2022

ARGENTEUIL FC 1 / HERBLAY SUR SEINE FC 1

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Courriel du 05/04/2022

Seniors D3 Poule B

Match n°23467801 du 10/04/2022

PRESLES USL 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2

nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES À JOUER

10/04/2022

U16 D3 Poule A

Match n°23491264

ARGENTEUIL RC 3 / HERBLAY FC 2

16/04/2022

U14 D3 Poule A

Match n°23497693

FOSES FU 1 / ERAGNY FC 2

U14 D4 Poule A

Match n°23885205

FOSES FU 2 / SARCELLES AAS 5

U14 D3 poule B

Match n°23497758

EMMB 1 / SAINT LEU 95 FC 2

U14 D4 poule C

Match n°23885936

BEAUCHAMP AS 1 / ENT. ECOUEN BOUFFEMONT 3

17/04/2022

Critérium + 55 ans Poule A

Match n°23486302

PECQ US 25 / ENT. MMB 26

U16 D1

Match n°23490554

ARGENTEUIL FC 1 / FRANCONVILLE FC 1

Anciens D1

Match n°23470178

BEZONS USO 11 / NEUVILLE SUR OISE AS 1

Seniors D3 poule C

Match n°23467930

FOSES FU 1 / VEXIN AS 1

Vétérans +45 ans Poule C

Match n°23469889

VEXIN AS 15 / EMMB 15

Seniors D2 Poule B

Match n°23467223

SAINT PRIX ES 1 / FRANCONVILLE FC 2

Anciens D3 Poule A

Match n°23470602

BEAUCHAMP AS 12 / SAINT PRIX ES 12

25/04/2022

Challenge Edmond Raulet

Match n°24173705

VALLEE DE SAUSSERON ES / MUNICIPALUX GONESSE FC

22/05/2022

Vétérans +45 ans Poule A

Match n°23469650

GONESSE RC 15 / COSMO TAVERNY 15



Anciens D3 Poule C

Match n°23470888

GONESSE RC 12 / AUVERS ENNERY FC 11

U18 D2 Poule A

Match n°23489255

GONESSE RC 1 / MENU COURT AS 1

CDM D2 Poule B

Match n°23736970

GONESSE RC 6 / JOUY LE MOUTIER FC 6

Vétérans + 45 ans Poule B

Match n°23469758

NEUVILLE SUR OISE 15 / CORMEILLAIS ACS 15

Anciens D4 Poule B

Match n°23471124

ASSOA 11 / GARGES FCM 12

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTIGNY OL

Anciens D4 Poule B

Match n°23471126 du 03/04/2022

MONTIGNY OL 12 / FC PUISEUX LOUVRES 13

1^{er} FORFAIT SANS AMENDE

BOUFFÉMONT ACF

Anciens D3 Poule B

Match n°23470732 du 03/04/2022

MENU COURT AS 12 / BOUFFEMONT ACF 12

BOUFFEMONT ACF 12	-1pt	0but
MENU COURT AS 12	3pts	5buts

1^{er} FORFAIT AVEC AMENDE

ARNOUVILLE FAS

U14 D3 Poule C

Match n°23497871 du 02/04/2022

ARGENTEUIL FC 2 / ARNOUVILLE FAS 2

ARNOUVILLE FAS 2 **Amende 24€**

ARNOUVILLE FAS 2	-1pt	0but
ARGENTEUIL FC 2	3pts	5buts

FRANCONVILLE FC

U18 D3 Poule A

Match n°23786707 du 03/04/2022

DEUIL ENGHIEU FC 1 / FRANCONVILLE FC 2**FRANCONVILLE FC 2** Amende 24€

FRANCONVILLE FC 2	-1pt	0but
DEUIL ENGHIEU FC 1	3pts	5buts

JOUY LE MOUTIER FC

U18 D3 Poule B

Match n°23786801 du 03/04/2022

EZANVILLE ECOUEN US 1 / JOUY LE MOUTIER FC 1**JOUY LE MOUTIER FC 1** Amende 24€

JOUY LE MOUTIER FC 1	-1pt	0but
EZANVILLE ECOUEN US 1	3pts	5buts

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Vétérans + 45 ans Poule D

Match n°23470017 du 03/04/2022

FRANCONVILLE FC 15 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 15**SOISY ANDILLY MARGENCY FC 15** Amende 31€**2^{ème} FORFAIT SANS AMENDE****ERMONT ACF**

U16 D3 Poule B

Match n°23491388 du 03/04/2022

ERMONT ACF 1 / SAINT PRIX ES 2

SAINT PRIX ES 2	-1pt	0but
ERMONT ACF 1	3pts	5buts

2^{ème} FORFAIT AVEC AMENDE**ERMONT AS**

Seniors D4 Poule C

Match n°23468598 du 03/04/2022

ERMONT AS 3 / NEUVILLE AS 1**ERMONT AS 3** Amende 27.50€

ERMONT AS 3	-1pt	0but
NEUVILLE AS 1	3pts	5buts

ÉCLAIR DE PUISEUX

Seniors D4 Poule A

Match n°23468334 du 03/04/2022

BRUYERES BERNES USM 1 / ECLAIR DE PUISEUX AS 1**ECLAIR DE PUISEUX AS 1** Amende 27.50€

ECLAIR DE PUISEUX AS 1	-1pt	0but
BRUYERES BERNES USM 1	3pts	5buts



BEZONS USO

Anciens D3 Poule A

Match n°23470596 du 03/04/2022

CERGY PONTOISE FC 12 / BEZONS USO 12

BEZONS USO 12 Amende 37.50€

BEZONS USO 12	-1pt	0but
CERGY PONTOISE FC 12	3pts	5buts

3^{ème} FORFAIT AVEC AMENDE

PRESLES USL 1

U18 D3 Poule B

Match n°23786798 du 03/04/2022

PRESLES USL 1 / ARGENTEUIL FC 1

PRESLES USL Amende 33.50€

PRESLES USL 15	-1pt	0but
ARGENTEUIL FC 1	3pts	5buts

ENT. BOISSY OSNY 5

CDM Poule B

Match n°23736962 du 03/04/2022

ENT. BOISSY OSNY 5 / GONESSE RC 6

ENT. BOISSY OSNY 5 Amende 41.50€

ENT. BOISSY OSNY 5	-1pt	0but
GONESSE RC 6	3pts	5buts

FORFAIT GÉNÉRAL

PRESLES USL 1

U18 D3 Poule B

Amende : 57€

ENT. BOISSY OSNY 5

CDM D2 Poule B

Amende : 72€

ROISSY EN FRANCE US 2

U16 D3 Poule C

Amende : 57€

Secrétaire de Séance
M. SENEAL

Président de Séance
Mme SYLVESTRE

COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 05 AVRIL 2022

Présents : Mme Cyprien
MM. Lacour – Maillet – Lalotte – N'Diaye.

Excusé : M. Moukrim

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit , prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

ORGANISATION DES FINALES DU COMITÉ

Ordre des rencontres

- 1 . ANCIENS - 9h15
- 2 . U14 - 11H15
- 3 . U16 - 14H
- 4 . SENIORS LESTRUHAUT - 16H

ATTENTION : Les horaires indiqués sont les horaires des coups d'envois.

COUPE DU COMITÉ JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2

FINALE du 26 MAI 2022 A 16H00

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ST LEU 95 FC 2	ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 3

COUPE DU COMITÉ ANCIENS

FINALE du 26 MAI 2022 A 09H30

Match	CLUB	CLUB
1	MENUCOURT AS 12	GROSLAY FC 12

COUPE DU COMITÉ 14 ANS

FINALE du 26 MAI 2022 A 11H15

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SAINT OUEN L'AUMONE AS 2	RC ARGENTEUIL 2

COUPE DU COMITÉ 16 ANS

FINALE du 26 MAI 2022 A 14H00

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SARCELLES AAS 3	RC ARGENTEUIL 2



**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL SENIORS
CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	GOUSSAINVILLE FC 1	GARGES FCM 1
2	ST OUEN L'AUMONE AS 1	ADAMOIS OL 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL SENIORS FÉMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	OSNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 18 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ARGENTEUIL RC	ST OUEN L'AUMONE AS
2	ST BRICE FC	ST LEU 95 FC

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U16

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC
2	ARGENTEUIL FC	CERGY PONTOISE FC

**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U14
CHALLENGE FRANCOIS LEFEBVRE**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	PERSAN US 03
2	ST LEU 95 FC	ST BRICE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 18 ANS FÉMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	ERAGNY FC	BEZONS USO

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 15 ANS FÉMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERAGNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC
2	JOUY LE MOUTIER FC	SARCELLES AAS

JOUY LE MOUTIER FC

Mail du 24/03/2022

JOUY LE MOUTIER FC 1 / SARCELLES AAS 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera le 06/04/2022

Accord des deux clubs

Accord de la commission

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL + 45 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	NEUVILLE SUR OISE AS 15	COSMO TAVERNY 15
2	MONTSOULT BAILLET US 15	ENT OSNY BOISSY 15



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL + 55 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VIARMES ASNIERES OL 25	HERBLAY SUR SEINE FC 25
2	CORMEILLAIS ACS 25	FRANCONVILLE FC 25

VIARMES ASNIÈRES OL

Mail du 28/03/2022 du 01/04/2022

VIARMES ASNIÈRES OL 25 / HERBLAY SUR SEINE FC 25

Changement de stade et de date :

Cette rencontre se jouera le 29/05/2022 à 9h30 au COMPLEXE SPORTIF MASPOLI à VIARMES

Prévenir vos adversaires

CORMEILLAS ACS

Mail 04/04/2022

Cormeillais acs 25 / Franconville Fc 25

Cette rencontre se jouera le 20/04/2022 à 20h

Accord des deux clubs et de la commission.

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	GARGES FCM
2	HERBLAY SUR SEINE FC	ECOUEEN FC

AAS SARCELLES / FCM GARGES

Footclubs du 07/03/2022

Accord des 2 clubs

La rencontre se déroulera le 22 mai 2022 à **9h30**

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL CDM

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS ACS	ADAMOIS OL
2	GARGES FCM	FRANCONVILLE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL FUTSAL

QUARTS DE FINALE DU 11 AVRIL 2022

Match	CLUB	CLUB
1	MONTMAGNY FOOT SALLE	ARGENTEUIL FC
2	MONTMORENCY FUTSAL	SPORTIFS DE GARGES
3	ATTAINVILLE FUTSAL C.	SANNOIS FUTSAL C.
4	EAUBONNE CSM	MARCOUVILLE CITY CP 2

DEMI-FINALES DU 2 MAI 2022

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL LUNDI SOIR CHALLENGE AUGUSTE FAVA

DEMI-FINALES DU 09 MAI 2022 A 20H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	ASPTT CERGY PONTOISE
2	VALLEE DU SAUSSERON	PUISEUX LOUVRES 95 FC

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : MME CYPRIEN



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 04 AVRIL 2022

Présents : Mme Bastos
MM Jasemin - Senecal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Gontarczyk (Présidente) – M. Le Nagard

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier ou par mail au DVOF.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIERS DES CLUBS

**RAPPEL : plus aucun document papier ou mail concernant les plateaux ne seront pris en compte.
Merci de les enregistrer sur FAL**

AUVERS-ENNERY FC : Mail du 26 03 22

Pris note de l'impossibilité de recevoir le plateau U6/U7 du 02 04 22.

ADAMOIS OL : Mail du 30 03 22

Pris note l'absence de vos équipes sur le plateau U6/U7 du 02 04 22.

RC ARGENTEUIL : mail du 01 04 22

Pris note du changement d'horaire et de terrains pour les le critérium U12 U13, merci de prévenir vos adversaires

ARGENTEUIL FC : Mail du 29 03 22

Pris note du changement de terrains pour le plateau U6/U7 du 02 04 22, merci de prévenir les clubs visiteurs

ECLAIR DE PUISEUX AS : Mail du 01 04 22

Pris note l'absence de vos équipes sur le plateau U6/U7 du 02 04 22.

AS ERAGNY FC : Mail du 26 03 22

Pris note de l'impossibilité de recevoir le plateau U6/U7 du 02 04 22

ERMONT ACF : mail du 29 03 22

Pris note de votre mail, cependant les documents reçus ne seront pas pris en compte. Merci de les enregistrer sur FAL

MARLY LA VILLE : Mail du 01 04 22

Pris note de l'annulation du plateau U6/U7 du 02 04 22.

MENUCOURT AS : Mail du 01 04 22

Pris note de l'impossibilité de recevoir le plateau U6/U7 du 02 04 22.

NEUVILLE AS : Mail du 01 04 22

Pris note de l'annulation du plateau U6/U7 du 02 04 22

PERSAN US 03 Mail du 30 03 22

Pris note l'absence de vos équipes sur le plateau U6/U7 du 02 04 22.

PUISEUX-LOUVRES FC : Mail du 01 04 22

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U6/U7 du 02 04 22

Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs

Nous vous rappelons qu'à partir du mois de Mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :

- U7
- U9
- U7F
- U9F
- Futsal U7
- Futsal U9

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.



Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

- Sur le site du DVOF, rubrique : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.
- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :

- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »

Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :

<https://district-foot95.fff.fr/simple/fal-reunion-de-presenta-tion-du-nouvel-outil/>



PLATEAU U6/U7 du 16 04 22

En raison du week-end de Pâques, un sondage va être envoyé aux clubs afin de connaître leur possibilité de participer au plateau U6/U7 prévu le samedi 16 04 22.

PLATEAUX U6/U7 et U8/U9

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note :

U6 /U7	Engagement	Période d'engagement
16 avril 2022	Automatique (Cion Foot Animation)	
21 mai 2022		
JND 18 juin 2022	sur Footclubs	01/04/2022-15/05/2022

U8 / U9	Engagement	Période d'engagement
14 mai 2022	sur Footclubs	07/03/2022 au 15/04/2022
11 juin 2022		



PLATEAUX U9 - 3^{ème} PHASE

Comme annoncé lors de la réunion d'information de début de saison, les équipes U9 joueront à 8 (format U10/U11) à compter du Samedi 14 Mai 2022. La commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 journées à venir sur l'application FAL via Footclubs, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 15 Avril 2022.

Centre de ressources		8007 DISTRICT VAL D'OISE FOOTBALL									
Saison		2021-2022									
Epreuve		Challenge U9 (2013) - 8vs8 - 3ème phase									
		Inscriptions FAL du 1er au 31 mars 2022									
Code club	Nom équipe	Genre équipe	Engagement phase 1 & 2			Engagement Phase 3	Possibilité d'accueillir Donner son choix				
			Nombre d'équipes N1	Nombre d'équipes N2	Total saison	Nombre d'équipes	14/05/2022	11/06/2022			
590322	A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	M		2	2						
560130	ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	M	2	3	5						
551444	ARGENTEUIL F.C.	M		4	4						
510501	AUVERS ENNERY F.C.	M		4	4						
500611	BEAUCHAMP A.S.	M		5	5						
518657	BOISSY L'AILLERIE ET.SP.	M		1	1						
526262	BOUFFEMONT A.C.F.	M		2	2						
524664	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	M		1	1						
551988	CERGY PONTOISE F.C.	M	2	4	6						
500575	CORMEILLAIS A.C.S.	M		3	3						
549307	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	M	2	1	3						
545913	COURDIMANCHE A.S.	M		5	5						
513926	DOMONT F.C.	M		2	2						
551734	ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.	M		2	2						
581840	ENT. BEAUMONT MOURS	M		1	1						
580489	F.C. HERBLAY SUR SEINE	M	2	3	5						
550582	FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	M		4	4						
542402	FOSSES F. U.	M		3	3						
515375	FRETTOISE E.S.	M		1	1						
522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	M	2	1	3						
525937	GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	M		2	2						
500686	MAGNY EN VEXIN F.C.	M		2	2						
512259	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	M		2	2						
517377	MONTMAGNY S.	M		2	2						
546116	MONTMORENCY F.C.	M		2	2						
522868	MONTSOULT BAILLET US	M		2	2						
531088	NEUVILLE S/OISE A.S.	M		1	1						
519844	OSNY F.C.	M	2	2	4						
530273	PARMAIN A.C.	M		1	1						
560812	PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	M		2	2						
550783	PONTOISIENNE J.S.	M		3	3						
520871	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	M		3	3						
590534	RACING CLUB D'ARGENTEUIL	M	2	5	7						
554313	S. F. C. CHAMPAGNE 95	M		2	2						
517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT.	M	2	3	5						
500695	SARCELLES A.A.S.	M	2	2	4						
549968	ST LEU 95 F.C.	M		3	3						
500565	SURVILLIERS AVENIR	M		1	1						
550638	U. S. PERSAN 03	M		2	2						
538505	VAUREAL F. C. M.	M		2	2						



PLATEAUX U8 - 3^{ème} PHASE

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, la commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 derniers plateaux U8 de la saison sur l'application FAL via Footclub, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 15 Avril 2022.

Centre de ressources	8007 DISTRICT VAL D'OISE FOOTBALL									
Saison	2021-2022									
Epreuve	U8 3 ^{ème} Phase - Fin de saison									
	Inscriptions FAL du 1er au 31 mars 2022									
Code club	Nom équipe	Genre équipe	Engagement phase 1 & 2			Engagement FAL 3 ^{ème} Phase	Possibilité d'accueillir Donner son choix			
			Nombre d'équipes N1	Nombre d'équipes N2	Total saison	Nombre d'équipes	14/05/2022	11/06/2022		
560130	ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	M	2	3	5					
551444	ARGENTEUIL F.C.	M		4	4					
522689	ARNOUVILLE F. A.S.	M		4	4					
500611	BEAUCHAMP A.S.	M		3	3					
518657	BOISSY L' AILLERIE ET.SP.	M		1	1					
526262	BOUFFEMONT A.C.F.	M		1	1					
524664	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	M		2	2					
551988	CERGY PONTOISE F.C.	M	2	4	6					
500575	CORMEILLAIS A.C.S.	M		3	3					
549307	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	M	2	2	4					
545913	COURDIMANCHE A.S.	M		5	5					
513926	DOMONT F.C.	M		2	2					
581840	ENT. BEAUMONT MOURS	M		1	1					
500712	EZANVILLE ECOUEN U.S.	M		2	2					
580489	F.C. HERBLAY SUR SEINE	M	2	2	4					
550582	FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	M		4	4					
542402	FOSES F. U.	M		4	4					
522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	M	2	1	3					
512259	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	M		2	2					
517377	MONTMAGNY S.	M		2	2					
546116	MONTMORENCY F.C.	M		3	3					
531088	NEUVILLE S/OISE A.S.	M		1	1					
519844	OSNY F.C.	M	2	1	3					
560812	PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	M		2	2					
550783	PONTOISIENNE J.S.	M		3	3					
520871	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	M		3	3					
590534	RACING CLUB D'ARGENTEUIL	M	2	5	7					
554313	S. F. C. CHAMPAGNE 95	M		2	2					
500695	SARCELLES A.A.S.	M	2	2	4					
549968	ST LEU 95 F.C.	M		4	4					
518488	ST OUEN L'AUMONE A.S.	M	2	2	4					
500565	SURVILLIERS AVENIR	M		1	1					
519763	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	M		3	3					
550638	U. S. PERSAN 03	M		2	2					
538505	VAUREAL F. C. M.	M		2	2					

**CHALLENGE U10 3^{ème} TOUR du samedi 26 03 2022**

ERMONT AMS : 1^{er} appel de feuille de résultat et des feuilles détaillées de présence des équipes du centre n° 7 du 26 03 2022 à Ermont

RESULTATS 3^{ème} TOUR du samedi 26 03 2022

Les équipes suivantes sont qualifiées pour la finale qui aura lieu le 23 04 2022 à Montmorency

Centre n° 1	SAINT BRICE FC 1
Centre n° 2	ENTENTE SSG 1
Centre n° 3	DEUIL-ENGHIEN FC 1
Centre n° 4	OSNY FC 1
Centre n° 5	CERGY PONTOISE FC 1
Centre n° 6	ECOUEN FC 1
Centre n° 7	VAURÉAL FCM 1 (à confirmer)
Centre n° 8	ST LEU 95 FC 1

CHALLENGE U11**RESULTATS 3^{ème} TOUR du samedi 26 03 2022**

Les équipes suivantes sont qualifiées pour la finale qui aura lieu le 23 04 2022 à Montmorency

Centre n° 1	PERSAN US 1
Centre n° 2	ECOUEN FC 1
Centre n° 3	SARCELLES AAS 1
Centre n° 4	VILLIERS LE BEL FC 1
Centre n° 5	CERGY PONTOISE FC 1
Centre n° 6	GOUSSAINVILLE FC 1
Centre n° 7	ARGENTEUIL RC 1
Centre n° 8	ERAGNY AS 1



COUPE DU COMITE U12

4^{ème} TOUR des SAMEDIS 02 et 16 AVRIL 2022

Avenant au règlement de la Coupe du Comité U12 :

4^{ème} tour

Si plusieurs équipes d'un même club se qualifient pour le quatrième tour, ces équipes se retrouveront par paire dans la même poule.

Un club ne pourra pas présenter plus d'une équipe pour la Finale Départementale.

Les 16 équipes qualifiées à l'issue du 3^{ème} tour sont réparties en 4 poules de 4 équipes et la première de chaque poule sera qualifiée pour la Finale Départementale.

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres (13h30) –
(Voir règlement jonglerie à l'article 8)

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles envoyées par le DVOF.

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à 13H00 afin de débiter la jonglerie à 13H30.

Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 20 mn (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 15 mn

TIRAGE 4^{ème} TOUR du samedi 02 04 2022

Centre n° 1: SOISY AM FC – Reporté au Samedi 16 04 22
SOISY AM FC 1 – RC ARGENTEUIL 1 - ST OUEN AS 1 – ERMONT AmS 1

Le centre n° 1 est reporté au samedi 16 04 22 en raison d'un match de critérium régional pour les équipes de Soisy AM FC et d'Argenteuil RC le samedi 02 04 22.

FINALE DÉPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT U13F & U13G

RÉSULTATS FINALE DEPARTEMENTALE DU 2 AVRIL 2022

Ce samedi 2 avril se déroulait la **Finale départementale du Festival Foot U13F et U13G**, manifestation visant à associer le sportif à l'éducatif.

Ce festival concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines.

Huit équipes féminines et 16 équipes masculines issues des qualifications étaient présentes au Stade Salif Keita à CERGY-PONTOISE

Après le briefing du CTD Lounis HATTAB auprès des éducateurs de chaque équipe, tous les joueur(se)s ont participé aux différentes épreuves : matches, conduites de balle, jonglerie et quiz.

Ces activités étaient encadrées par les techniciens du DVOF, la Commission Technique, les éducateurs en certification de diplôme et les membres des commissions féminines et foot animation.

La commission tient à féliciter tous les joueurs et joueuses pour leur participation à cette journée par un temps frais et ensoleillé.

L'opération du CARTON VERT a été mise en place à l'occasion de cette finale, valorisant les bons comportements des joueuses et joueurs.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité et le club de CERGY-PONTOISE FC pour le prêt de leurs installations et la disponibilité des dirigeant(e)s
- La commission technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves
- Les arbitres officiels du DVOF et l'encadrement de la CDA.
- Les membres de la Commission Féminine (Mme Cyprien, Founas et Floirac).
- Le DVOF pour la fourniture de chocolat chaud à tous les participants.



Le Classement Final U13F

1. ERMONT AmS
2. SARCELLES AAS
3. ST LEU FC
4. ENTENTE SSG
5. CERGY-PONTOISE FC
6. ÉRAGNY AS FC
7. FRANCONVILLE FC
8. ARGENTEUIL RC

Le Classement Final U13G

1. ST OUEN AS 1
2. MONTMORENCY FC 1
3. PERSAN US 1
4. CERGY PONTOISE FC 1
5. ENTENTE SSG 2
6. BEAUCHAMP AS 2
7. COSMO TAVERNY 1
8. ST BRICE FC 1
9. ARGENTEUIL FC 1
10. SARCELLES AAS 1
11. VAUREAL FCM 1
12. VILLIERS LE BEL FC 1
13. ST PRIX ES 1
14. ARGENTEUIL RC 1
15. ENTENT MMB 1
16. ROISSY US 1

Tous les classements sur l'outil de suivi :

<https://fff-tournois.fr/webview/49/home>

1^{er} APPEL FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U12/U13

GARGES FCM : 1^{er} appel de la feuille de match n° 24367479 du 19 03 22 – critérium U13 Avenir Poule A – contre ST OUEN AS 2

MAGNY EN VEXIN FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24367511 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 1 Poule A contre AUVERS-ENNERY FC 1

THILLAY ESM : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24371363 & 24367705 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 2 Poule A&B contre GARGES FCM 3&4

DEUIL-ENGHIEU FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24367748 & 24367793 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 2 Poules C&D contre ST OUEN AS 3&4

FOSSÉS FU : 1^{er} appel de feuille de match n° 24367794 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 2 Poule D contre MENU COURT AS 2

BRUYÈRES-BERNES USM : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24367839 & 24367873 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 2 Poule E&F contre NEUVILLE AS 1&2

VEXIN AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 24367870 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 2 Poule F contre GROSLAY FC 2

VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24368031 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 3 Poule A contre CORMEILLAIS ACS 1

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24369265 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 4 Poule C contre PERSAN US 3



AMENDES CRITÉRIUM U10-U11 et CRITÉRIUM U12-U13

SURVILLIERS AV : Feuille de match irrégulière sur rencontre n° 24367537 du 19 03 22 – critérium U12/U13 série 1 contre FRETTOISE ES 1 (manque n° match)

Amende : 10€

MONTMAGNY SP : Feuilles de matchs irrégulières sur rencontre n° 24368118 – 24368145 & 24368175 du 19 03 22 – critérium U12/U13 série 3 contre ROISSY US (manque signature de l'arbitre)

Amende : 10€ x 1 = 30€

SURVILLIERS AV. : Non réception suite à 2^{ème} et dernier appel de la feuille de match n° 24364696 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre THILLAY ESM 1

Amende : 30 € x 1 = 30 €

GOUSSAINVILLE FC : Non réception suite à 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24365101 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 3 Poule D contre VEXIN AS 3

Amende : 30 € x 1 = 30 €

MONTMAGNY SP : Non réception suite à 2^{ème} et dernier appel de feuilles de matchs n° 24365995 – 24366040 du

19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre VILLIERS LE BEL FC 1-2

Amende : 30 € x 2 = 60 €

RC ARGENTEUIL : Non réception suite à: 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24366128 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 poule D contre JOUY LE MOUTIER FC 4

Amende : 30 € x 1 = 30 €

ARGENTEUIL FC : Non réception suite à: 2^{ème} et dernier appel de feuille de match n° 24366444 du 19 03 22 – critérium U10/U11 – série 4 poule K contre PUISEUX-LOUVRES 95 FC 3

Amende : 30 € x 1 = 30 €

CONVOCATION

CHALLENGE U10 – Centre n° 7 du 26 03 22 à ERMONT Ams

La commission convoque suite courrier de réclamation de l'éducateur de VIARMES-ASNIERES OL le lundi 11 04 22 à 19H00 :

- **Pour le club d'ERMONT AMS** : l'éducateur ou le dirigeant responsable de l'organisation du centre
- **Pour le club de VIARMES-ASNIÈRES OL** : l'éducateur M Kévin Fintzel,

Présence indispensable muni de votre licence sur Foot compagnon ou d'une pièce d'identité

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DÉPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11

Le SAMEDI 23 AVRIL 2022 au Parc des Sports Nelson Mandéla à MONTMORENCY

FINALE DÉPARTEMENTALE COUPE DU COMITÉ U12

DIMANCHE 8 MAI 2022 : EN ATTENTE DE PROPOSITION

JOURNÉE NATIONALE U6 / U7

Le SAMEDI 18 JUIN 2022

**Prochaine Réunion
Lundi 11 Avril 2022
à partir de 18 h 00**



COMMISSION CDIF

RÉUNION RESTEINTE DU 05 AVRIL 2022

RÉCOMPENSES SAISON 2021/2022 « BÉNÉVOLES DU MOIS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à a fin de ce procès-verbal.

Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.



Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement

CHAMPIONNAT

Date	Catégorie	Absence de feuille de match
02/04/22	U 14 D2 / Phase Unique / Poule A	Franconville FC 2 - Cosmo Taverny 2
	U 14 D2 / Phase Unique / Poule B	Villiers Le Bel FC 1 - Ent. Marly Fontenay 1
	U 14 D3 / Phase Unique / Poule B	Ent. Groslay Ezanville 1 - Jouy Le Moutier FC 1
	Futsal D2 / Phase Unique / Poule A	Arnouville USC 1 - Combo Futsal 1
	U 14 D4 / Phase Unique / Poule B	Sarcelles AAS 6 - GAFEPB 1
	U 14 D4 / Phase Unique / Poule B	Auvers Ennery FC 1 - Herblay Sur Seine FC 2
	Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule A	Herblay Sur Seine FC 1 - Soisy Andilly Margency 1
	Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule A	Jouy Le Moutier FC 1 - Deuil Enghien FC 1
	Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule B	Ermont AS 1 - Garges FCM 1
	Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 2 / Poule C	St Brice FC 1 - Persan US 03 1
	U12-U13 (Série 1) / Phase 2 / Poule A	Magny Vexin FC 1 - Auvers Ennery FC 1
	U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule D	Roissy En France US 1 - Herblay Sur Seine FC 1
03/04/22	Seniors D3 / Phase Unique / Poule B	Vauréal FCM 2 - Gonesse RC 2
	Seniors D4 / Phase Unique / Poule C	Ermont AS 3 - Neuville S/ Oise AS 1
	Anciens D4 / Phase Unique / Poule B	Montigny OL 12 - Puiseux Louvres 95 13
	U 18 D2 / Phase Unique / Poule A	St Prix ES 1 - Menucourt AS 1
	U 16 D2 / Phase Unique / Poule B	St Prix ES 1 - St Leu 95 FC 2
	U 18 D3 / Phase Unique / Poule B	Presles USL 1 - Argenteuil FC 2
	U 18 D3 / Phase Unique / Poule C	GAFEPB 1 – Ent.Viarmes Belloy 1

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).



**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée** VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire**. Merci de mettre à jour vos tablettes !

Bonne saison à vous !

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)...

LIRE LA SUITE

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

Effectuer les opérations suivantes :
Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ».
Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.

- Sélectionnez Application puis Feuille de Match



- Effacer les données et vider le cache





Opération bénévole du mois

Saison 2021/2022

DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N° licence :

.....

Nom :..... Prénom :

.....

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du club

Date :

Avis CDIF : (réservé)



COMMISSION DES FINANCES

PV RESTREINT DU 05 AVRIL 2022

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

Retour de la Commission Départementale d'Arbitrage :

NON PAIEMENT D'ARBITRE MARS 2022

N°7

SAISON 2021-2022 / Mars 2022

N° match	Date	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
23497060	03/04/2022	MONTIGNY F OL GROSLAY FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497060	03/04/2022	MONTIGNY F OL GROSLAY FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497060	03/04/2022	MONTIGNY F OL GROSLAY FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23703634	03/04/2022	MONTIGNY F OL ENTENTE MMB	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23491369	13/03/2022	MONTIGNY F OL ST PRIX ES	CHAMPIONNAT	71,00 €	/	71,00 €	512259 / Montigny F OI.
23470165	06/03/2022	MONTIGNY F OL MONTMAGNY Sp.	CHAMPIONNAT	71,00 €	/	71,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497578	12/03/2022	MONTIGNY F OL PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	71,00 €	/	71,00 €	512259 / Montigny F OI.
23467924	27/03/2022	MONTIGNY F OL DEUIL ENGHEN FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23467910	13/03/2022	MONTIGNY F OL CORMEILLAIS ACS	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23491383	27/03/2022	MONTIGNY F OL AC. ERMONT FC	CHAMPIONNAT	71,00 €	/	71,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497032	20/03/2022	MONTIGNY F OL CORMEILLAIS ACS	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497032	20/03/2022	MONTIGNY F OL CORMEILLAIS ACS	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497032	20/03/2022	MONTIGNY F OL CORMEILLAIS ACS	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23470181	20/03/2022	MONTIGNY F OL PUISEUX LOUVRES FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23703625	20/03/2022	MONTIGNY F OL ERAGNY FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497119	23/01/2022	MONTIGNY F OL ECOEN FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497119	23/01/2022	MONTIGNY F OL ECOEN FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23467020	27/03/2022	DEUIL ENGHEN FC HERBLAY FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	549561 / Deuil Enghien FC
23468450	20/03/2022	AUVERS ENNERY FC PIERRELAYE FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	510501 / Auvers Ennery FC
23491246	13/02/2022	ARGENTEUIL LE THILLAY V. ES	CHAMPIONNAT	71,00 €	/	71,00 €	519763 / Le Thillay V. ES
23467011	20/03/2022	GARGES FCM VAUREAL AS	CHAMPIONNAT	76,00 €	50,00 €	126,00 €	522695 / Garges FCM
24384489	13/02/2022	COURDIMANCHE AS PUISEUX LOUVRES FC	COUPE	23,00 €	/	23,00 €	520871 / Puisseux Louvres 95 FC
23497673	05/02/2022	GOUSSAINVILLE FC BEZONS USO	CHAMPIONNAT	66,00 €	/	66,00 €	581364 / Goussainville FC
24384438	27/02/2022	ST LEU 95 FC FRANCONVILLE FC	COUPE	33,00 €	/	33,00 €	549968 / St Leu 95 FC
24384438	27/02/2022	ST LEU 95 FC FRANCONVILLE FC	COUPE	33,00 €	/	33,00 €	500578 / Franconville FC



N° match	Date	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DÙ	Club à débiter	Club à créditer	Commentaire
23497683	12/03/2022	MONTMORENCY FC PUISEUX LOUVRES 95 FC	CHAMPIONNAT			20,00 €		46116 / Montmorency FC	Correction trop perçu

Ces montants seront imputés sur le compte club.

Prochaine réunion sur convocation



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRE

RÉUNION DU 1^{er} AVRIL 2022

Présents : Mme CAZENAVE V.
MM MOREIRA J. - GUILLEMET J.C. - THEVARD F.

Excusé : M. PINCEMIN G.

Assiste : M BOISDENGHEN E.

Chaque décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 et à l'annexe 2 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

En outre, la Commission rappelle aux Clubs que les obligations concernant le Statut de l'Arbitrage sont fixées à l'annexe 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue. (Consultable sur le site internet de la Ligue » rubrique présentation – onglet règlements).

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS EN TERMES D'ARBITRES A FOURNIR STATUT DISTRICTS

STATUT FÉDÉRAL		STATUT DISTRICT	
DIVISION	Nombre d'Arbitres	Club dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en :	Nombre d'Arbitres
District 1	2	Départementale 1	4
Autres Divisions	1	Départementale 2 et Départementale 3	2
		Autres divisions – Foot Entreprise – Féminines – Clubs engagés uniquement dans le championnat du Dimanche matin – Anciens – Jeunes	1

Le Statut de l'Arbitrage stipule dans l'article 47 –Sanctions Sportives, alinéa 4 :
Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série du District ou de ligue pour celles qui n'ont pas de District, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.



SITUATION DES CLUBS

Conformément à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage la Commission Départementale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations procède à l'examen des clubs dont l'équipe représentative évolue en District.

Après étude des pièces versées aux dossiers, **la commission confirme** que les clubs sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022.

Il leur est donc fait application de l'article 47 du Statut de l'Arbitrage concernant :

- la diminution du nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2022/2023
- l'interdiction d'accéder en division supérieure pour une équipe Seniors des clubs en 3ème année d'infraction et au-delà sauf exceptions de l'article 47.4 du statut de l'arbitrage.

PREMIÈRE ANNÉE D'INFRACTION

Les clubs suivants n'ont, pour toute la saison 2022-2023, droit qu'à quatre (4) joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

AFFILIATION	CLUB
512 259	MONTIGNY les CORMEILLES F.O. (SENIORS 1)
517 377	MONTMAGNY S. (SENIORS 1)
520 871	PUISEUX LOUVRES 95 FC (SENIORS 1)
545 913	COURDIMANCHE AS (SENIORS 1)
550 582	VILLIERS LE BEL FC (SENIORS 1)
563 529	AS VEXIN (SENIORS 1)

TROISIÈME ANNÉE D'INFRACTION et PLUS ET MONTÉE INTERDITE

Les clubs suivants n'ont, pour toute la saison 2022-2023, droit à aucun joueur titulaire d'une licence frappée du cachet mutation dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

En outre ces clubs ne peuvent immédiatement accéder à la division supérieure s'ils y ont gagné leur place à la fin de la saison en cours, soit 2021-2022.

AFFILIATION	CLUB
519 260	VALLEE DU SAUSSERON E.S. (ANCIENS 11)
550 376	MCA du 95 (CDM 5)

Les clubs suivants sont en infraction 3^{ème} année ou plus, mais compte tenu qu'ils disputent le championnat de dernière série du District ils ne font l'objet d'aucune sanction sportive

550 783	PONTOISIENNE JS (SENIORS 1)
601 736	CLUB 3M FRANCE (ANCIENS 11)
580 681	FRANCE ALGERIE (ANCIENS 11)

Les nouveaux clubs suivants bénéficient de deux saisons pour pouvoir se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage :

560 130	ACADEMIE F.C. ERMONT
560 812	PIERRELAYE F.C.
560 968	TOHO A.S.



CLUBS DU DIMANCHE APRES-MIDI

Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	SANCTIONS			Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants
			Financières pour la saison 2021/2022	Nombre de muté(s) autorisés saison 2022/2023	Montée autorisée à la fin de la saison 2021/2022		
512 259	MONTIGNY LES CORMEILLES FO	1	360 €	4	OUI	4	3
517 377	MONTMAGNY S.	1	60 €	4	OUI	2	2
520 871	PUISEUX LOUVRES 95 FC	1	30 €	4	OUI	2	1
545 913	COURDIMANCHE AS	1	30 €	4	OUI	2	1
550 582	FC VILLIERS LE BEL	1	60 €	4	OUI	2	2
550 783	PONTOISIENNE J.S.	4	120 €	R.S.	OUI	1	1
563 529	VEXIN AS	1	30 €	4	OUI	2	1

CLUB DU DIMANCHE MATIN

Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	SANCTIONS			Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants
			Financières pour la saison 2021/2022	Nombre de muté(s) autorisés saison 2022/2023	Montée autorisée à la fin de la saison 2021/2022		
550 376	MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	6	120 €	Aucun	NON	1	1

ANCIENS

Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	SANCTIONS			Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants
			Financières pour la saison 2021/2022	Nombre de muté(s) autorisés saison 2022/2023	Montée autorisée à la fin de la saison 2021/2022		
519 260	VALLEE DU SAUSSERON E.S	8	120 €	Aucun	NON	1	1
580 681	FranceALGERIE FOOT	5	120 €	R.S.	OUI	1	1
601 736	CLUB 3M FRANCE	8	120 €	R.S.	OUI	1	1

Courant juin aura lieu l'étude de la seconde situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.



ENCOURAGEMENT AU RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ARBITRES

Article 45 du Statut de l'Arbitrage

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « MUTATION » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation ».

L'étude de la situation de chaque club sera réalisée lors de la prochaine réunion, courant juin.

Procès-verbal transmis aux clubs par messagerie officiel ainsi qu'au service comptabilité du District.